

HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
UNITED NATIONS



HRFOB



HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
NATIONS UNIES

ACTIVITES DE LA MISSION D'OBSERVATION
AU BURUNDI DURANT LE MOIS DE JANVIER 1998

TABLE DES MATIERES

I. L'Etat de la Mission d'observation.....	2
II. Rappel des principaux événements survenus au Burundi durant le mois de Janvier 1998.....	2
III. Allégations de violations des droits de l'homme durant le mois de janvier 1998.....	4
A. Atteintes au droit à la vie.....	4
1. Les violations attribuées aux forces de l'ordre.....	4
2. Les violences attribuées aux groupes rebelles.....	9
3. Incidents dont les auteurs n'ont pas été identifiés.....	13
B. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne.....	14
1. Arrestations et détentions arbitraires.....	15
2. Disparitions forcées ou involontaires.....	15
C. Atteintes au droit à l'intégrité physique Tortures, traitements cruels, inhumains ou dégradants.....	17
IV. Compléments et suivis de cas.....	17
V. Activités d'éducation et de promotion des droits de l'homme.....	19
VI. Administration de la justice, prisons et centres de détention.....	19
A. Système judiciaire.....	19
B. Prisons et centres de détention.....	20
VII. Coopération technique.....	21
A. Volet Média.....	21
B. Volet Education et promotion des droits de l'homme.....	21
C. Volet Justice.....	21
D. Volet ONG/jeunes.....	22
E. Assistance judiciaire.....	22
VIII. Annexes	
A. Tableau sur la population carcérale	
B. Tableaux sur l'assistance judiciaire	

I. Etat de la Mission d'observation

1. Au 31 janvier 1998, l'effectif de la Mission d'observation était de 12 observateurs et d'un officier de sécurité. Au cours de la période en revue, la Mission n'a pas toujours obtenu les autorisations de déplacements nécessaires lui permettant de mener des enquêtes sur certaines allégations d'atteintes aux droits de l'homme portées à sa connaissance, en raison des consignes de sécurité imposées par la Cellule de sécurité des Nations Unies. Par conséquent, les mouvements de la Mission ont été limités. Au début du mois de janvier, les rebelles ont intensifié les attaques à la périphérie de Bujumbura, qui ont entraîné des opérations militaires d'envergure. Suite à ces perturbations importantes de la sécurité, de nombreuses atteintes aux droits de l'homme notamment au droit à la vie ont été rapportées à la Mission.

2. Les rencontres hebdomadaires entre la délégation de la Mission d'observation et l'entité de liaison représentant le Gouvernement du Burundi se sont régulièrement tenues et ont permis des échanges utiles pour améliorer la protection et la promotion des droits de l'homme au Burundi.

II. Rappel des principaux événements survenus au Burundi durant le mois de janvier 1998

3. La période considérée a été marquée par l'attaque simultanée des rebelles le 1^{er} janvier à l'aube sur le camp militaire de Gakumbu, l'aéroport de Bujumbura et le petit village de Rukaramu en province de Bujumbura rural. Cette attaque, qui était la première effectuée depuis longtemps par les rebelles à proximité de Bujumbura et les opérations militaires qui ont suivi ont entraîné, mis à part un certain nombre de victimes parmi les belligérants, la mort de plus de 200 civils.

4. C'est également durant cette période que le Ministre de la défense nationale, le Colonel Firmin Sinzoyiheba s'est tué accidentellement le mercredi 28 janvier 1998, selon les informations émises par les autorités burundaises. Le Ministre se rendait à Gitega pour participer à la deuxième table ronde du débat national sur le processus de paix au Burundi, quand l'hélicoptère qui le transportait s'est écrasé sur une colline en raison d'un violent orage en causant la mort de tous ses occupants. De ce fait, la table ronde a été reportée.

5. La sécurité a été considérablement perturbée au cours du mois de

janvier 1998. Après l'attaque du 1^{er} janvier à l'aube, les rebelles ont intensifié leurs attaques aux alentours de Bujumbura : Nyambuye, Rukoko, Kanyosha, etc.

De leur côté, les militaires ont mené des opérations ayant pour but, selon les autorités, de repousser les rebelles. De nombreux civils ont été tués ou blessés au cours des activités menées aussi bien par les rebelles que par les militaires. Des tirs à l'arme lourde et des bruits d'explosions ont été régulièrement entendus des hauteurs surplombant la capitale.

6. Cette détérioration de l'état de sécurité a créé un climat de peur au sein de la population. Selon le conseiller à la sécurité de la Mairie de Bujumbura, des armes ont été distribuées à certains groupes de civils pour défendre leurs quartiers. Les habitants de certaines collines situées dans les zones des affrontements et des opérations militaires à la périphérie de la capitale ont été obligés de se déplacer vers des endroits plus sûrs. Durant le mois de janvier, les atteintes au droit à la vie attribuées aussi bien aux militaires qu'aux rebelles se sont subitement accrues. La majorité des atteintes rapportées à la Mission d'observation se sont produites dans la province de Bujumbura-rural et dans une moindre mesure dans les provinces de Cibitoke, Bubanza et Bururi. Le banditisme a connu une accalmie à Bujumbura-mairie au cours du mois en revue. La Mission d'observation n'a été informée d'aucun cas de vol ou d'attaque à main armée.

7. La sécurité sur les routes a également été perturbée par des incidents et des affrontements. Les routes allant vers Gatumba et vers l'aéroport ont été fermées à la circulation à plusieurs reprises. Cela a été le cas de la RN 1 (Bujumbura- Bugarama-Kayanza - frontière rwandaise) à cause des affrontements et des opérations militaires qui se sont déroulés dans la zone. Il faut rappeler qu'à la fin novembre et au début décembre 1997, des tireurs embusqués sur la route nationale avaient de manière répétée tendu des embuscades et ouvert le feu sur des véhicules circulant sur le tronçon Bujumbura-Bugarama, en causant des blessures et des dégâts matériels.

8. Les mines anti-personnel et anti-char posées, selon les autorités, par les rebelles, continuent de faire des victimes. Le véhicule d'une ONG internationale a sauté sur une mine dans la zone de Maramvya, commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura rural, et a été endommagé. En revanche, il n'y a pas eu de victime.

9. Au cours de la période en revue, la Mission d'observation a effectué

des visites à l'intérieur du pays. La situation générale des droits de l'homme s'est avérée particulièrement alarmante dans les provinces de Bujumbura rural, Cibitoke, Bubanza et Bururi. Certains quartiers de la périphérie de Bujumbura ont été également perturbés par de nombreuses attaques des rebelles et des opérations militaires. Dans les autres provinces visitées, la situation est restée globalement calme.

III. Allégations de violations des droits de l'homme durant le mois de janvier 1998

10. La situation des droits de l'homme au mois de janvier 1998 s'est considérablement détériorée avec de nombreux cas d'atteintes au droit à la vie liés aux attaques de rebelles et aux opérations militaires qui ont, selon les allégations reçues par la Mission d'observation, provoqué la mort de dizaines de civils surtout dans les provinces de Bujumbura-rural, Bubanza, Bururi et de Cibitoke. Ces victimes sont souvent des civils non armés et vulnérables (enfants, femmes et vieillards).

A. Atteintes au droit à la vie

1. Violations attribuées aux forces de l'ordre

11. Le 1^{er} janvier, après l'attaque des rebelles sur l'aéroport de Bujumbura, de nombreux militaires sont venus attaquer la colline de Karunga, commune Isare, où ils ont tué 25 personnes et blessé plusieurs autres. Aux dires des rescapés de cette attaque, quelques heures après l'attaque sur l'aéroport, un groupe de militaires des positions de Muberure, de Rushubi et de Nkuri est arrivé sur la colline de Karunga, vers 8 heures du matin. Les militaires ont encerclé la colline et commencé à tirer sur les habitants. L'un des rescapés a affirmé que 25 personnes avaient été tuées et plusieurs autres blessées. Les observateurs ont constaté que les personnes interrogées portaient des blessures à l'arme blanche. Au cours des enquêtes menées par la Mission dans divers centres de santé ou hôpitaux, ainsi que sur le terrain, des témoins, rescapés et parents de victimes ont déclaré que les rebelles étaient les auteurs des massacres.

12. Le même jour, les militaires ont tué au moins six personnes sur la colline de Gasenyi, commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura-rural. Selon

un témoin qui a perdu cinq membres de sa famille, les habitants ont vu les militaires monter vers 9 heures du matin sur la sous-colline où ils résidaient et ont immédiatement pris la fuite. Certains habitants ont été tués à la baïonnette et d'autres par balles. Les témoins rencontrés par les observateurs n'ont cité que les noms des membres de leurs familles décédés au cours de l'attaque; le nombre total des victimes serait beaucoup plus élevé.

13. Le 3 janvier, les militaires ont mené une opération sur les collines de Gishingano et de Busaka-Marera en zone de Benga, commune d'Isare, province de Bujumbura-rural, au cours de laquelle ils ont massacré au moins sept civils (deux femmes et cinq enfants). Les témoignages recueillis par la Mission auprès de victimes, d'habitants des collines concernées et de parents de victimes confirment les faits qu'ils imputent aux militaires de plusieurs positions parmi lesquelles figure celle de Muberure. La maison de l'un des témoins a été détruite par les militaires. Selon ce dernier, le motif de cette opération est inconnu, car il n'y avait pas de rebelle dans cette zone.

14. Le 5 janvier, des militaires ont tué au poignard et au fusil quatre personnes sur la colline de Gishingano, commune Isare, province de Bujumbura-rural. Un témoin a affirmé que l'une des victimes, un parent, était cachée chez elle quand elle a été poignardée en plein cœur par les militaires. Une autre victime, un vieillard, avait subi le même sort. Les deux autres personnes auraient été tuées par balles.

15. Les 4, 5, 9, 11 et 13 janvier, les militaires armés de fusils et de baïonnettes ont massacré plusieurs personnes sur la colline de Buhayira, commune Isare, province de Bujumbura-rural. Les observateurs ont rencontré des membres des familles des victimes qui ont apporté des précisions sur ces incidents. Un témoin oculaire a déclaré que le 9 janvier 1998, sa famille et lui-même avaient été avertis par des voisins qu'il y aurait une attaque. C'est au moment où ils s'apprêtaient à quitter leur colline que les militaires étaient arrivés et avaient tué un membre de sa famille. D'autres personnes avaient été tuées le même jour. Les 11 et 13 janvier vers 15 heures et 11 heures respectivement, les militaires étaient arrivés sur la colline et avaient ouvert le feu sur la population en fuite.

16. Le 5 janvier, les militaires de Muberure ont tiré sur des civils de la colline de Muhamboga, zone de Benga, commune d'Isare, province de Bujumbura-rural et ont blessé trois personnes, une femme, un enfant et un

homme. Les témoins rencontrés ont déclaré aux observateurs que le 5 janvier vers 9 heures, les victimes cultivaient leurs champs quand les militaires étaient arrivés et avaient tiré sur elles. Il y avait eu trois personnes blessées sans perte de vie humaine.

17. Les 7 et 8 janvier, suite à une attaque des rebelles contre un camion et un blindé militaire qui a entraîné quatre victimes dans les rangs de l'armée, les militaires ont attaqué la colline de Kirekura, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province de Bujumbura-rural, et ont tué 17 personnes et blessé plusieurs autres. Au cours des enquêtes, les observateurs ont rencontré deux rescapés de l'attaque dans un dispensaire, à Bujumbura. Ces derniers ont affirmé que le 6 janvier 1998, un groupe de rebelles venant de l'aéroport de Bujumbura est passé dans la zone de Rubirizi, colline Kirekura. Les 7 et 8 janvier 1998, les militaires sont arrivés nombreux dans la zone, armés de fusils et de baïonnettes et ont massacré les habitants qu'ils ont trouvé sur place; seize personnes ont été ainsi tuées.

18. Le 8 janvier, les militaires ont tué au poignard et au fusil, sept personnes sur la colline de Gishingano, commune Isare, province de Bujumbura-rural. Aux dires des membres de la famille des victimes rencontrés par les observateurs, les militaires armés de baïonnettes et de fusils étaient arrivés sur la colline le 8 janvier 1998. En les voyant venir, les témoins avaient pris la fuite en laissant des membres de leurs familles derrière eux. C'est plus tard, lors de leur retour sur la colline, qu'ils ont découvert les cadavres des leurs.

19. Pour tous les incidents rapportés aux paragraphes 11 à 18, le Commandant de la 1^{ère} région militaire, rencontré par les observateurs, a reconnu qu'il y avait eu des opérations militaires sur les collines citées aux dates indiquées. Cependant, il n'a pas pu donner des précisions sur les civils tués. Il a reconnu que des civils avaient pu être tués par des balles perdues, mais a souligné que les autorités avaient pris soin d'avertir la population afin qu'elle quitte les lieux avant le démarrage de l'opération. Ceux qui refusaient de partir étaient considérés par l'armée comme des rebelles ou leurs sympathisants. En outre, les rebelles du PALIPEHUTU portaient des uniformes semblables à ceux de l'armée régulière. Dès lors, a-t-il affirmé, il n'était pas facile d'identifier les véritables auteurs des massacres.

20. Le 11 janvier, vers 1 heure du matin, des militaires de la position de Mugeru ont attaqué un ménage de la colline Nyamwero, zone Kiriba, commune Giheta, province de Gitega. Deux personnes ont été tuées et leurs corps jetés dans

la rivière de Ruvyironza. L'épouse de l'une des victimes a été battue et trois autres personnes qui se trouvaient avec les victimes au moment de l'incident ont été arrêtées et maltraitées par les militaires. Les observateurs ont mené des enquêtes sur le terrain à Nyamwero, où ils ont interrogé plusieurs témoins parmi lesquels l'épouse de l'une des victimes. Des témoignages recueillis, il ressort que le 11 janvier 1998 dans la nuit, les militaires ont encerclé la maison où se trouvaient un père de famille, son épouse, ses enfants et des visiteurs. A la vue des militaires nombreux et armés, l'un des enfants qui a pris la fuite a été aussitôt abattu par balles. Ensuite, les militaires ont fait sortir le père de famille et son épouse qu'ils ont contraints à s'allonger à même le sol. C'est dans cette position que l'épouse a été sévèrement battue par les militaires qui ont emmené le père de famille ainsi que le corps de son fils au bord de la rivière Ruvyironza. Ici, le père de famille aurait poussé un cri qui avait fait croire à son épouse qu'il avait été égorgé. Les deux corps ont été jetés dans la rivière. Les témoins confirment que les responsables sont les militaires de la position de Mugeru, chargés de la sécurité dans le secteur.

21. Les observateurs ont évoqué cet incident avec le secrétaire de la commune Giheta, le Conseiller économique du Gouverneur de Gitega et le secrétaire de la commune de Bugendana, qui ont déclaré ne pas avoir été informés. Le Commandant Kazungu, chef du secteur militaire, est arrivé sur les lieux au moment où les observateurs étaient en entretien avec la famille des victimes. Il a confirmé l'identité des victimes, la date et les circonstances de l'incident. Mais, il a déclaré que les auteurs de l'attaque étaient des perturbateurs et que des enquêtes avaient été ouvertes pour découvrir les responsables. Il s'est engagé à s'occuper personnellement de la sécurité de la famille des victimes.

22. Les 10, 11, 12 et 13 janvier, suite à une opération militaire d'envergure à Gishingano, de nombreux civils ont été massacrés par les militaires. La Mission d'observation a rencontré les membres des familles des victimes déplacés à Bujumbura et a établi une liste des habitants tués.

Les observateurs ont pu interroger une soixantaine de témoins oculaires rencontrés à Bujumbura qui ont déclaré que les 11 et 12 janvier 1998, principalement, les militaires sont arrivés sur la sous-colline de Gasenyi vers 7 heures du matin et une heure plus tard sur celle de Gataka. Ces militaires ont été rejoints par un autre groupe vers 10 heures. Les affrontements ont eu lieu le 13 janvier dans l'après-midi. La majorité des civils qui avaient pris la fuite en voyant les militaires ont été massacrés. Les malades et ceux qui dormaient, n'ayant pu s'enfuir, ont été tués dans leur maison. Certaines habitations ont été

brûlées. Le Commandant de la 1^{ère} région militaire a confirmé qu'il y avait eu des opérations militaires aux dates sus-mentionnées afin de déloger les rebelles présents dans la zone depuis le début de l'année. Cependant, disait-il, la population civile avait été avertie qu'il fallait qu'elle quitte la zone. Les habitants qui n'avaient pas respecté ces instructions ont été considérés par l'armée comme faisant partie de la rébellion. De plus, a-t-il ajouté, les rebelles du PALIPEHUTU portent désormais des vêtements militaires semblables à ceux de l'armée, ce qui rend impossible l'identification des véritables auteurs de la tuerie par les rescapés. Pour le Commandant, les militaires ont plutôt aidé la population à quitter les zones d'affrontements et à se rendre à Bujumbura. L'entité de liaison a aussi affirmé que les rebelles étaient habillés de la même manière que les militaires et que la position de Gishingano avait été mise en place depuis longtemps. Ainsi, aux dires des membres de l'entité de liaison, les populations ne fuyaient pas les localités où de telles positions existaient. La Mission a adressé une lettre au Ministre des droits de la personne humaine pour lui faire part de ses préoccupations et recommander l'ouverture d'une enquête.

23. Le 17 janvier, vers 9 heures du matin, les militaires des positions de Mubone, Mugere et de Gitaramuka ont attaqué la colline de Burima, en commune Mutambu, province de Bujumbura-rural. 25 personnes qui avaient fui dans une maison où elles s'étaient réfugiées sur la colline de Ruvyagira ont été tuées par les militaires et beaucoup d'autres l'ont été plus tard sur le chemin qui relie les deux collines. Le seul survivant de cet incident a été blessé par une balle, qui a pénétré sa joue gauche et est ressortie en fracassant sa mâchoire. Les observateurs ont rencontré un parent de l'une des victimes qui a indiqué que, le 17 janvier 1998, vers 9 heures du matin, des militaires venant des collines susmentionnées avaient attaqué la colline Burima. Suite aux coups de feu, la population s'était enfuie vers la colline de Ruvyagira située en face de la leur. Quatre militaires avaient abattu 25 personnes par balles dans la maison où elles s'étaient cachées; la plupart étaient des femmes et des enfants. Une fillette de trois-ans avait été blessée. Ensuite, les militaires s'étaient mis à l'affût sur la route reliant les deux collines et auraient tué à la baïonnette toute personne empruntant cette voie. Selon ce témoin, l'attaque aurait duré de 9 heures du matin à 18 heures du soir.

24. Le Commandant de la 1^{ère} région militaire a déclaré à la Mission d'observation qu'une enquête avait été ouverte par les autorités et que le commandant de l'opération était en interrogatoire. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Commandant de la 1^{ère} région militaire a informé la Mission

que ce dernier avait déclaré que toutes les personnes tuées étaient des rebelles.

2. Violences attribuées aux groupes rebelles

25. Le 1er janvier, à l'aube, des rebelles ont effectué une attaque dans la commune de Mutimbuzi en zone Rukaramu, province de Bujumbura-rural à une dizaine de kilomètres de Bujumbura, au camp militaire de Gakumbu et à l'aéroport international de Bujumbura. L'armée burundaise a réagi énergiquement à l'attaque en utilisant aussi des engins lourds. En dehors des belligérants, des populations civiles non armées qui habitaient dans les zones des affrontements entre les militaires et les rebelles ont été massivement tuées. On déplore plus de deux cents morts parmi lesquels des enfants, des femmes et des vieillards qui n'ont pas pu quitter la zone des combats. Pour sa part, l'armée déplore la perte de 4 militaires. A la télévision, une trentaine de corps de rebelles ont été exposés ainsi que les armes et documents saisis.

26. Le 3 janvier, le chef de la Mission d'observation, accompagné de plusieurs observateurs a visité le site des massacres du 1er janvier à Rukaramu ainsi que les lieux de regroupement et le centre de santé abritant les rescapés et déplacés, en compagnie du Ministre des droits de la personne humaine et du Gouverneur de la province de Bujumbura rural. Sur place, les observateurs ont vu de nombreux corps le long du chemin, dans les ravins ou déjà mis en bière. Lors du passage de la Mission, au moins une centaine de cercueils avaient été déposés aux abords d'une fosse commune et dans un camion. Certains cadavres aperçus par les observateurs portaient des blessures provoquées par des armes blanches ; sur d'autres dépouilles, la Mission n'a pas été en mesure de déterminer l'arme ayant causé la mort de ces personnes. Toutefois, les observateurs ont découvert une maison brûlée et effondrée, ainsi que des douilles de gros calibres mettant en évidence l'intensité des affrontements. Les témoignages recueillis sur les lieux de l'attaque, dans les centres de santé et hôpitaux où étaient soignés les survivants, indiquent que les massacres ont été perpétrés par les rebelles.

27. Le 6 janvier, vers 5 heures du matin, un groupe de rebelles a attaqué le centre de santé de Maramvya ainsi que la position militaire en commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura-rural. Ils ont blessé plusieurs personnes, mais ont été repoussés par les militaires qui auraient tué 15 rebelles. Du côté des forces de l'ordre, deux militaires auraient été tués. Au cours des enquêtes, les observateurs ont rencontré des témoins oculaires ainsi que des blessés. Aux dires de plusieurs rescapés, auparavant soignés au centre de santé de Maramvya, qui

se trouvaient dans un dispensaire de Bujumbura, les rebelles ont commencé de tirer sur le centre de santé dès 5 heures du matin. Les malades ont essayé de s'enfuir; certains parmi eux ont reçu des balles durant leur fuite. Les témoins ont déclaré ne pas avoir vu les agresseurs, mais ont soutenu qu'ils tiraient à partir de la position militaire, en chantant. Selon les témoins, les rebelles ont saccagé le dépôt de médicaments et brûlé certaines installations. La Mission s'est entretenue avec le Commandant de la 1^{ère} région militaire qui a déclaré que les rebelles avaient attaqué simultanément la position militaire et le centre de santé, principalement dans le but de piller le centre de santé. Pour lui, les rebelles auraient profité de la complicité de certains habitants. Deux militaires avaient été tués, mais les autres avaient riposté grâce à l'arrivée de renforts. Ainsi, les militaires avaient abattu 15 rebelles.

28. Dans la nuit du 6 au 7 janvier, les rebelles ont attaqué la colline Kibanda, commune Mabayi, province de Cibitoke. Ils ont tué une personne, blessé une autre et pillé les habitations.

Selon un rescapé de l'attaque, un groupe de rebelles a attaqué la colline Kibanda dans la nuit du 6 janvier vers 23 heures dans le but de tuer et de piller. La colline abritait de nombreux déplacés qui avaient fui Mabayi pour chercher protection auprès des militaires basés à Kibanda. Ce rescapé, qui avait été lui-même blessé sur le thorax à l'arme blanche, a affirmé qu'un homme avait été décapité et qu'il y avait eu une autre attaque dans la même nuit sur la paroisse, qui avait fait de nombreuses victimes. La Mission d'observation a soumis cet incident au Commandant de la 1^{ère} région militaire qui a confirmé les informations recueillies auprès du rescapé. Les rebelles étaient effectivement venus attaquer des populations civiles.

29. Dans la nuit du 7 janvier, des rebelles armés de fusils, de machettes et de couteaux ont attaqué la commune de Mabayi, province de Cibitoke, massacré une quarantaine de personnes et blessé plusieurs autres. La Mission détient la liste de quelques victimes. Elle a mené des enquêtes au cours desquelles des témoins oculaires et des rescapés ont été interrogés. Aux dires des rescapés de l'attaque, un groupe d'environ soixante rebelles ont attaqué un lieu non loin d'une école de la commune où certaines populations s'étaient déplacées. Ils ont commencé de tuer ces civils avec des couteaux, des machettes ou des fusils, en criant qu'ils étaient des militaires de Dieu. L'un des témoins qui avait fui en laissant les membres de sa famille a retrouvé plus tard les corps inanimés de sa femme et de l'une de ses filles. Son enfant en bas âge est porté disparu et une autre de ses filles blessée. Il a vu 45 cadavres et participé à leur enterrement qui

a eu lieu à la paroisse. L'un des témoins a ajouté que les rebelles attaquent souvent Mabayi, raison pour laquelle ils avaient quitté leur colline pour se réfugier dans une école. Selon les témoins, les militaires sont arrivés sur les lieux le lendemain de l'attaque. Le Commandant de la 1^{ère} région militaire rencontré par les observateurs a confirmé l'attaque qu'il a attribuée aux rebelles.

30. Le 8 janvier, des rebelles ont attaqué la colline de Mubone, commune Mutimbuzi, province de Bujumbura-rural entraînant la mort de 8 personnes et plusieurs blessés. La Mission détient les noms de quelques victimes.

Les observateurs ont rencontré des blessés de l'attaque ainsi que des témoins oculaires. Aux dires des blessés interrogés, un groupe de rebelles portant des armes blanches a mené une attaque sur leur localité vers 1 heure du matin. Ils ont tué 8 personnes, blessé plusieurs autres et se sont livrés à des pillages. Les militaires de la position qui se trouvaient tout près du lieu de l'attaque ne sont intervenus que le lendemain. La Mission a discuté de cet incident avec le Chef de zone de Kinama et le Commandant de la 1^{ère} région militaire. Le chef de zone de Kinama a indiqué être informé de l'attaque, car les habitants ayant fui Mubone étaient venus se réfugier dans la zone de Kinama. Une fois le calme revenu, le chef de zone de Kinama et son homologue de Mubone les ont raccompagnés sur leur colline d'origine. Il a affirmé que l'attaque avait fait 7 morts et trois blessés.

Le Commandant de la 1^{ère} région militaire a reconnu qu'il y avait eu une attaque à cette date à Mubone, sans apporter d'autre précision.

31. Le 15 janvier, les rebelles ont attaqué un mini-bus à Gatumba en province de Bujumbura-rural, faisant un mort. Au cours des enquêtes sur le terrain, des témoins ont indiqué aux observateurs qu'au passage du mini-bus, une dizaine de rebelles avaient surgi et tiré, en tuant un passager. Les militaires étaient immédiatement intervenus et les rebelles s'étaient repliés vers la localité de Rukaramu en province de Bujumbura-rural. La Mission a soumis cet incident aux autorités de la première région militaire, de la brigade et de la zone de Gatumba. Celles-ci ont indiqué que cet incident était une vengeance des rebelles sur la population qui s'était désolidarisée d'eux.

32. Le 18 janvier, un affrontement entre des rebelles et les forces de l'ordre a eu lieu à Gihosha et à Gikungu en Mairie de Bujumbura, débouchant au moins sur 13 morts. Les cadavres ont été retrouvés peu après à différents endroits de la ville. Au cours des enquêtes, les observateurs ont rencontré des rescapés qui ont expliqué que, le 18 janvier 1998, vers 5 heures du matin, les rebelles avaient mené une attaque à laquelle les militaires avaient riposté. Les

affrontements avaient alors contraint les habitants de Gihosha et de Gikungu à s'enfuir. Aux dires des témoins, certains habitants, notamment ceux de Gikungu, avaient été tués dans leur maison et d'autres non loin de l'évêché où ils allaient se réfugier. Les affrontements avaient fait 13 morts. La Mission d'observation a soumis cet incident au chef de zone de Kamenge ainsi qu'au Commandant de la 1^{ère} région militaire. Aux dires du chef de zone de Kamenge, le 18 janvier à 4 heures du matin, des tirs sporadiques devenus intenses vers 6 heures avaient été entendus à Gihosha et à Gikungu jusque vers 7h30. Il y avait eu une attaque des rebelles suivie de rumeurs d'attaques imminentes sur Bujumbura; les militaires avaient alors riposté. Les quartiers de Gihosha et de Gikungu rural, jouxtant la province de Bujumbura-rural, avaient déjà connu un mouvement important de populations qui s'étaient réfugiées à l'école primaire de Gihosha, depuis le 17 janvier. D'autres habitants de Gihosha et de Gikungu avaient fui, eux aussi, pour se réfugier aux centres de "de chez Johnson" et de "chez Legentil", ainsi qu'à la résidence de l'évêque. Selon le chef de zone, 10 personnes avaient été tuées, mais il était incapable de nommer les responsables. Selon le Commandant de la 1^{ère} région militaire rencontré par la Mission, les personnes tuées non loin de la résidence de l'évêque étaient des rebelles armés et c'est lui-même qui avait envoyé des militaires pour les «neutraliser».

33. Le 23 janvier, neuf personnes ont été tuées et deux autres blessées au cours d'une attaque de rebelles à Kajaga, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province de Bujumbura-rural. Selon l'allégation reçue, les victimes ont été toutes tuées à l'arme blanche. La Mission a mené des enquêtes les 3 et 4 février 1998 à Gatumba et dans un hôpital de Bujumbura, où elle a rencontré des rescapés de l'attaque. Selon le témoignage d'un rescapé, l'attaque a eu lieu le 23 janvier, vers 20 heures. Les rebelles ont encerclé une maison, pillé tous les biens qui s'y trouvaient et vidé les poches des occupants, qu'ils ont ligotés, emmenés vers la route et tués à l'arme blanche. Le rescapé auteur de ce témoignage, qui a été blessé et laissé pour mort, a déclaré avoir vu ses agresseurs vêtus d'habits militaires ou de longues vestes et portant des fusils. D'après ce témoin, les autorités civiles et militaires ont été informées de l'incident. Il a affirmé que le Commandant de la Brigade de Gatumba avait amené les blessés à l'hôpital, à Bujumbura, et que le Commandant du camp de Gakumbu s'était rendu sur place le jour de l'enterrement. Ce rescapé a pu donner les noms de neuf victimes à la Mission d'observation.

34. Dans un hôpital à Bujumbura, les observateurs se sont entretenus avec un autre rescapé dont l'état de santé ne permettait pas un entretien sans aide

du garde malade qui était aussi présent au moment de l'attaque et qui avait réussi à s'échapper avant la tuerie., Le témoignage relaté ci-dessus a été confirmé par ce rescapé qui avait été grièvement blessé à la tête, à coups de marteau et de houe.

35. La Mission a soumis cet incident au chef de zone de Rukaramu, au chef du poste militaire de Kinyinya et au Commandant de la Brigade de Gatumba. Le Chef de zone de Rukaramu et le chef du poste militaire de Kinyinya ont confirmé les informations données par les rescapés.

Aux dires du Commandant de la Brigade, le 23 janvier 1998, vers 21 heures, les rebelles ont attaqué la famille du nommé Ngendakumana Audace qui devait se trouver à l'hôpital militaire de Kamenge au moment de l'entretien. Selon le Commandant, 4 femmes, 2 enfants et 1 homme ont été tués lors de l'attaque et leurs corps laissés aux abords de la route nationale no.4. Ngendakumana se serait enfui vers une position militaire. Les militaires seraient intervenus vers minuit.

Le Commandant a affirmé que la famille Ngendakumana avait été agressée parce qu'elle était connue des rebelles, qui craignaient d'être dénoncés. L'un des auteurs de l'attaque était connu dans le quartier a-t-il déclaré. Par ailleurs, des informations soulignaient le caractère crapuleux de l'attaque contre une famille qui venait d'accomplir une transaction commerciale importante. Les autorités avaient ouvert des enquêtes au niveau de la zone et de la Brigade de Gatumba.

3. Incidents dont les auteurs n'ont pas été identifiés

36. Dans la nuit du 15 janvier, des inconnus armés ont tué le chef de secteur de Butezi et celui de la colline de Mutwana en commune de Giharo, province de Rutana. Les agresseurs ont pillé des maisons et réussi à prendre la fuite. Au cours d'une mission en province de Rutana les 3 et 4 février 1998, la Mission a rencontré des témoins et des familles des victimes qui ont confirmé les faits allégués. Le chef de secteur de Butezi, Spajon Toto, et celui de la colline de Mutwana, Ndayikengurukiye Alfred, ont été pris à leur domicile par des hommes armés de fusils et de couteaux. Spajon Toto a été ligoté et emmené vers la rivière Maragarazi où ses agresseurs lui ont coupé la tête avant de revenir piller sa maison. Les attaquants ont demandé de l'argent à Ndayikengurukiye Alfred, volé ses habits avant de le tuer à coups de couteaux non loin de sa maison. Les observateurs ont discuté de cet incident avec le Gouverneur de la province, le Commandant de District de Rutana et l'Administrateur communal de Giharo, qui ont tous confirmé les faits. Selon l'Administrateur communal, les auteurs seraient des Burundais originaires du secteur de Butezi qui étaient revenus de la Tanzanie.

Les responsables administratifs étaient d'ailleurs attaqués depuis 1996. Les chefs de secteurs de Mugombwa, de Gitanga et le chef de colline de Mola avaient été tués respectivement en novembre 1996 et en décembre 1997. Le 20 janvier 1998, une famille de commerçants avait été attaquée dans le secteur de Kibanda en commune de Mpinga-Kayove, province de Rutana, semble-t-il, par des voisins. Les membres de la famille avaient été blessés et une somme importante d'argent dérobée. Les observateurs ont mené des enquêtes sur le terrain à Rutana les 3 et 4 février 1998.

Selon les témoignages recueillis, des hommes, masqués pour la plupart, qui portaient des armes blanches et des kalashnikov, ont fait irruption au domicile de cette famille et blessé tous ses membres. Les agresseurs ont emporté une somme d'argent importante. Ils étaient très nombreux, portaient des couteaux, des marteaux et des gourdins. Le Gouverneur de la province et le Commandant de district de Rutana ont indiqué que le commerçant et sa femme, blessés à coups de massue et de couteau avaient été évacués sur le chef lieu de Rutana. Leur fils Kabura, poignardé à la tête avait été transféré à l'hôpital de Gitega. D'après ces autorités, les voisins de la famille seraient les auteurs de l'attaque. En l'absence de l'Administrateur communal, les observateurs se sont entretenus avec le Secrétaire communal de Mpinga-Kayove qui a indiqué que les auteurs de cette attaque seraient des rebelles qui avaient réussi à s'enfuir vers la Tanzanie malgré l'intervention de la patrouille de nuit. Le 22 janvier vers 6 heures du matin, la colline de Mageyo, commune Mubimbi, province de Bujumbura-rural, avait été attaquée par des hommes armés qui avaient tué au moins une personne et blessé deux autres. Au cours des enquêtes sur le terrain, les observateurs se sont entretenus avec des témoins et des rescapés de l'attaque. Selon leurs déclarations, le 22 janvier vers 6 heures du matin, les habitants de la colline ont entendu des coups de fusils et pris la fuite. Ils ont vu des hommes armés qui ont capturé et ligoté plusieurs personnes qu'ils ont contraintes à s'allonger par terre et tuées ensuite à bout portant, à l'aide de leurs fusils. D'après les témoins, les auteurs de l'attaque portaient les uns des tenues civiles, les autres des uniformes militaires. Toute la population de la colline de Mageyo et de celle avoisinante de Karugamba avait pris la fuite, ce qui aurait permis aux agresseurs de piller les maisons. Plusieurs personnes auraient été enlevées et les militaires de la position la plus proche ne seraient intervenus, selon les témoins, qu'après le départ des agresseurs. Le 27 janvier, la Mission a rencontré le Commandant de la première région militaire qui a confirmé qu'il s'agissait d'une attaque de rebelles, sans donner d'autres précisions.

B. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne

1. Arrestations et détentions arbitraires

37. Au cours d'un incident survenu le 11 janvier à Nyamwero, zone Kiriba, commune Giheta, province de Gitega (voir paragraphe 19), trois personnes ont été arrêtées par des militaires. Un membre de la famille des victimes, rencontré pendant les enquêtes sur le terrain à Nyamwero, a déclaré qu'elles avaient été battues par les militaires en cours de chemin. L'une d'elles avait réussi à s'enfuir. Les militaires avaient tiré, sans toutefois l'atteindre. Une deuxième personne avait également pu s'échapper avant d'arriver à la position militaire de Mugeru. La troisième avait été gardée en détention à la position militaire pendant plus d'une semaine et sérieusement maltraitée. Le témoin a indiqué que les autorités civiles et militaires avaient été informées de l'incident. Le lendemain de l'attaque, les chefs de secteur, de colline et de la zone s'étaient rendus sur place et avaient traité de l'incident avec les militaires de la position de Mugeru. Selon les autorités, des enquêtes avaient été ouvertes pour identifier les auteurs et les traduire devant les tribunaux compétents.

2. Disparitions forcées ou involontaires

38. M. Nzeyimana Bonaventure a été arrêté par les forces de l'ordre, le 6 janvier 1998, à la 2ème avenue à Maramvya, commune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural. M. Bigirimana Albert, un rapatrié, a été arrêté en novembre 1997 à la commune de Buganda, province de Cibitoke. Les recherches effectuées par leurs familles ainsi que par la Mission n'ont pas permis de les retrouver. M. Etienne Mvuyekure, ex-secrétaire général du Rassemblement du Peuple Burundais (RPB) arrêté le 1^{er} novembre 1997 à Rweza, commune Kanyosha, zone Ruyaga, par des militaires du 1er bataillon de parachutistes est toujours porté disparu. A l'heure de la rédaction de ce rapport, la Mission est sans nouvelles de ce dernier. Un parent de la victime a signalé à la Mission que le Col. Nibizi lui avait confirmé l'arrestation de M. Mvuyekure et que le Col. Gacyubwenge avait reconnu qu'il était détenu au camp du bataillon para. Les autorités ont indiqué qu'elles poursuivaient les enquêtes pour connaître son sort. La Mission est toujours sans nouvelles de M. Moshi Wedo, un médecin burundais, arrêté par des militaires congolais et remis à leurs homologues burundais, puis transféré à la Brigade de Cibitoke, le 24 octobre 1997. Sa disparition avait été signalée dans le rapport des activités de la Mission durant le mois d'octobre 1997.

Cadres Militaires et enseignant au collège communal de Kamenge à Bujumbura, arrêté le 19 janvier 1998, est porté disparu. Sa famille est sans nouvelle de lui depuis son arrestation. La Mission a rencontré un membre de sa famille, qui a indiqué que M. Hakizimana était allé rendre visite à un parent ce jour-là. Au retour, il aurait été interpellé par des militaires au quartier de Kiriri, à Bujumbura.

40. Le 20 janvier, un cadavre a été trouvé dans la rivière Ntahangwa, au niveau du pont situé sur l'avenue du 28 novembre à Bujumbura. Les observateurs se sont rendus sur place et en ont informé les autorités pour procéder à des enquêtes judiciaires.

41. Le 21 janvier, la Mission d'observation a rencontré le Major Sábushimike Salvator, Conseiller à la sécurité en Mairie de Bujumbura, en vue d'obtenir des explications sur l'identité du cadavre et les circonstances du décès. Ce dernier n'a pu apporter aucune précision et a déclaré que le cadavre serait celui d'un habitant des collines touchées par les affrontements entre les militaires et les rebelles. Selon lui, le cadavre aurait été entraîné jusqu'au pont par le courant de la rivière Ntahangwa. Un membre de la famille de Hakizimana a indiqué à la Mission que le signalement qui lui avait été rapporté correspondait à celui du frère disparu. La Mission a alors soumis ces informations au Conseiller à la sécurité en mairie de Bujumbura, au Commandant de la brigade spéciale de recherche, au chef de zone de Nyakabiga, à l'OPJ chargé de l'enquête sur le cadavre trouvé dans la rivière Ntahangwa, ainsi qu'au Commissaire à la Police judiciaire des parquets chargé du dossier. Toutes ces autorités ont assuré la Mission de leur disponibilité pour aider à l'identification du cadavre conformément aux procédures en vigueur. Cette disponibilité déclarée n'a pas été suivie dans les faits. L'Officier de Police Judiciaire qui, au début des démarches de la Mission, avait montré toute sa disponibilité et qui, au vu de la photo de Hakizimana présentée par sa sœur, avait déclaré que le cadavre pourrait bien être celui de Hakizimana Willy, aurait été muté par la suite. Le Commissaire adjoint à la PJP a repris le dossier le 4 février 1998.

42. Il ressort des enquêtes menées par la Mission, que la procédure légale relative à l'ensevelissement d'un cadavre non identifié n'a pas été respectée : le mort a été enterré en l'absence d'un médecin; aucune photo de la dépouille n'a été prise ni aucune annonce faite à la radio. Chacune des autorités rencontrées par la Mission rejette la responsabilité sur l'autre. L'entité de liaison représentant le Gouvernement a été saisie du dossier.

C. Atteintes au droit à l'intégrité physique

1. Tortures, traitements cruels, inhumains et dégradants

43. Au cours d'un incident survenu le 11 janvier 1998, vers 1 heure du matin, à Nyamwero, zone Kiriba, commune Giheta, province de Gitega, des militaires de la position de Mugeru, commune Bugendana, province de Gitega, ont tué deux membres d'une même famille au moment de l'incident et sévèrement battu l'épouse de l'une des victimes. Au passage de la Mission, celle-ci avait encore des douleurs dans le dos, à la hanche ainsi que dans les jambes et marchait difficilement à l'aide d'un bâton. Trois autres personnes arrêtées au cours du même incident ont été également maltraitées par les militaires de cette position. Le commandant du secteur militaire rencontré par les observateurs a déclaré que des enquêtes avaient été ouvertes.

44. Les frères Nduwimana Saïdi et Habonimana Omari, arrêtés le 8 décembre 1997 au marché central de Bujumbura, ont été détenus un mois et dix jours dans le camp de Buyenzi. Leur famille n'a pas été autorisée à leur rendre visite. Durant cette période, ils avaient été maltraités par un officier militaire nommé Hakimana. Ce dernier les avait frappé alternativement avec une matraque.

45. Le 14 janvier, ils ont été conduits à la brigade d'Ijenda où ils sont restés deux semaines sans manger. Ils ont été frappés avec des gourdins deux fois par jour, matin et soir, lorsqu'ils sortaient de la cellule pour aller se soulager. Les observateurs ont pu constater des marques de coups sur les bras, sur leur dos ainsi que sur le crâne de l'un d'eux. Les auteurs de ces mauvais traitements n'ont pu être clairement identifiés; cependant, selon les victimes, il s'agirait de deux personnes spécialement chargées de maltraiter les détenus à Ijenda. La Mission suit encore le cas de ces deux détenus qui ont été transférés à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura.

IV. Compléments et suivis de cas

46. Le 21 décembre 1997, des hommes armés ont attaqué Muberure, zone de Benga, commune d'Isare, province de Bujumbura-rural. Ils ont tué un militaire et blessé au moins deux autres personnes. Selon les témoignages recueillis, le 21 décembre 1997 vers 23 heures pendant la ronde nocturne des coups de feu ont éclaté. Un militaire a été tué. Les témoins ont déclaré ne pas

connaître les auteurs. Le Commandant de la 1^{ère} région militaire a confirmé la version des témoins sans apporter d'autres précisions.

47. Le 21 décembre 1997, des militaires de la position du château d'eau à Mutanga Nord, en Mairie de Bujumbura ont obligé plusieurs personnes à transporter des boissons et de la nourriture à la position militaire d'Isesaká en zone de Nyambuye, commune d'Isare, province de Bujumbura-rural. M. Barutwanayo, un étudiant de l'Université, a été gardé à cette position et maltraité. Selon la victime rencontrée par la Mission d'observation, les militaires l'ont étroitement ligotée avec quatre cordes. Les bras ont été ligotés dans le dos et les jambes liées avec les bras. Lorsque M. Barutwanayo a crié, les militaires ont menacé de lui couper la langue et lui ont aussitôt bandé la bouche. Pendant la nuit, il a réussi à enlever la bande et a de nouveau crié. Le Chef de poste a donné l'ordre de ne pas le toucher, mais il est resté ligoté jusqu'au lendemain matin vers 9 heures, heure à laquelle il a été finalement mis en liberté. Lors de la rencontre avec la Mission, la victime avait les bras paralysés et éprouvait de grandes difficultés à marcher. La Mission a informé aussi bien l'entité de liaison que le Commandant de la 1^{ère} région militaire. Ils ont tous promis d'ouvrir une enquête dont les résultats sont attendus par la Mission.

48. Le 22 décembre 1997, les militaires d'une patrouille ont tué une personne et blessé deux autres sur la colline de Gishingano, zone Nyambuye, commune Isare, province de Bujumbura-rural. Les témoins oculaires de l'incident ont déclaré aux observateurs que le 22 décembre 1997 vers 14h30, plusieurs militaires d'une position située près d'une église s'étaient rendus sur une colline d'où ils s'étaient mis à tirer. Un homme avait été tué et une femme blessée par balle. Pour les témoins, il n'y aurait pas eu de rebelles sur cette colline à cette date.

49. Le 28 décembre 1997, des rebelles ont attaqué la colline de Kibande en commune de Mabayi, province de Cibitoke. Ils ont tué trois personnes, blessé plusieurs autres et se sont livrés à des actes de pillage. Aux dires d'un habitant de Kibande rencontré par les observateurs, le 28 décembre 1997, les rebelles ont attaqué plusieurs ménages sur la colline de Kibande. Après les avoir dépouillés de leurs biens, ils ont tué par balles un homme, sa femme et leur enfant et blessé d'autres personnes dont un enfant rencontré par la Mission. Le Commandant de la 1^{ère} région militaire a confirmé les informations données par le témoin sans apporter d'autres précisions.

V. Activités d'éducation et de promotion des droits de l'homme

50. La Mission d'observation est toujours à la recherche de fonds pour le financement de quatre projets d'éducation en droits de l'homme mentionnés dans le rapport précédent et mis au point avec les volets de la coopération technique et les représentants d'ONG nationales des droits de l'homme. Il s'agit pour l'essentiel de la formation d'un groupe mobile pour l'éducation et la promotion des droits de l'homme et de trois séminaires à l'intention des administrateurs communaux, des chefs de zones, des officiers des forces de l'ordre, des gouvernements et des directeurs et inspecteurs d'écoles.

VI. Administration de la Justice, prisons et centres de détention

A. Système judiciaire

51. Le 20 janvier, la Mission a rencontré le Directeur-Général de l'Administration Pénitentiaire pour discuter du cadre de collaboration et de certaines difficultés rencontrées avec cette administration. Le Directeur a promis d'améliorer la collaboration entre son service et la Mission d'observation et de lui fournir les informations dont elle aurait besoin. Enfin, il a assuré la Mission de sa disponibilité à lui faciliter l'accès à toutes les prisons du pays. Il a ensuite exposé les difficultés financières, matérielles et surtout humaines de son administration. Pour lui, il y a un manque de personnel qualifié et la lenteur du système judiciaire est due à l'insuffisance de la collaboration de la population civile avec les autorités. Le Directeur général de l'administration pénitentiaire a indiqué qu'il préparait un projet de réformes de l'administration pénitentiaire dans les secteurs de la santé et des services sociaux. La prison centrale de Mpimba à Bujumbura sera le centre d'un projet pilote. Un dispensaire et un médecin de permanence y seront installés. Les services sociaux seront renforcés par le projet de réformes afin de faciliter la réinsertion des détenus dans la vie à l'extérieur de la prison. Dans ce cadre, il souhaite mettre en œuvre un système de sorties en principe de brève et parfois de plus longue durée pour permettre aux détenus de maintenir un certain contact avec le monde extérieur durant la période de servitude pénale. Ce projet serait en bonne voie auprès des hautes autorités nationales.

52. Au cours d'une mission en province de Gitega, les 28 et 29 janvier, les observateurs se sont entretenus avec le Procureur général près la Cour d'Appel de Gitega. S'agissant de la surpopulation constatée à la prison de Gitega, le

procureur a déclaré que certaines mesures avaient été prises. Par exemple, les prévenus accusés de petites infractions bénéficiaient de la liberté provisoire. Les prévenus admis à la prison sans dossier étaient relaxés si la police saisie par le Procureur ne lui faisait pas parvenir le dossier dans le délai d'une semaine. Le Procureur a indiqué que la Cour d'appel manquait de magistrats instructeurs. Il n'y avait que trois magistrats instructeurs pour les cinq provinces relevant de sa juridiction. Ainsi, il était impossible d'effectuer des inspections régulières à la prison de Gitega. Aux dires du Procureur, les autorités judiciaires avaient décidé de donner la priorité aux visites des cachots des différentes polices, à ceux de la Police de sécurité publique et de la Gendarmerie en particulier. A ses yeux, c'était dans ces lieux de détention que l'on relevait la plupart des abus (mauvais traitements, torture etc.). Il y avait un Conseil de discipline qui pouvait être saisi par le Procureur en cas d'abus. Un officier de police judiciaire impliqué dans un abus pouvait voir sa carte d'OPJ retirée sur décision du Conseil.

53. Pour améliorer l'administration de la justice, le Procureur a proposé que le nombre de magistrats instructeurs soit porté au moins à 7 dans sa juridiction au lieu des 3 existant actuellement. Il faut aussi décentraliser la justice en créant des chambres criminelles dans toutes les provinces. On pourrait également redéployer des magistrats de Bujumbura vers les provinces de l'intérieur.

B. Prisons et centres de détention

54. Au cours de la mission à Gitega les 28 et 29 janvier, les observateurs se sont entretenus avec le directeur de la prison de Gitega sur la situation carcérale. Au moment du passage des observateurs, la population carcérale était de 1658 détenus dont 1581 hommes, 56 femmes, 6 mineurs de 16 et 17 ans; 15 nourrissons. Depuis le 2 janvier 1998, il y avait eu 28 entrées; des cas d'assassinats commis à Karuzi, de vols qualifiés et d'abus de confiance à Gitega. La dernière inspection judiciaire a été effectuée en juillet 1997. Aux dires du directeur de la prison, le parquet donne la priorité aux cachots de la police dans toutes les communes de Gitega. Les problèmes de surpopulation et de santé étaient des plus préoccupants à la prison de Gitega au passage de la Mission. Les maladies telles que la dysenterie bacillaire, la malaria et la fièvre typhoïde sévissent dans cette prison faisant de nombreuses victimes. Lors de la visite des observateurs, la prison avait déjà enregistré 8 décès pour le seul mois de janvier 1998. Des visites hebdomadaires ont été effectuées à la prison centrale de Mpimba, ainsi que dans d'autres lieux de détention à Bujumbura.

VII. Coopération technique

A. Volet Média

55. Au cours du mois de janvier 1998, le volet média s'est occupé de trois grandes activités:

la production des émissions radiotélévisées ; le suivi du 49^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la parution des activités du CNUDH dans les publications inter agences. Les émissions Points de Repère - Ikimenyamanya produites au cours du mois ont porté sur «Les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans le contexte actuel du Burundi». Deux reportages sur le terrain ont été effectués en date du 5 janvier 1998 auprès du Secrétaire Exécutif de la ligue ITEKA et d'un avocat burundais. Le volet a procédé à l'évaluation des activités concernant le 49ème anniversaire, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier des résultats des jeux-concours radiophoniques sur les droits de l'homme.

B. Volet Education et promotion des droits de l'homme

56. Au cours du mois de janvier 1998, le volet a élaboré un programme de séminaires de formation de formateurs à l'intention des directeurs des écoles primaires du Burundi. En particulier, le volet «Education» a préparé dans cette série un premier séminaire à l'intention des directeurs d'écoles primaires en Mairie de Bujumbura. Le chargé de programme s'est également occupé des préparatifs des séminaires de perfectionnement des enseignants, qui avaient déjà suivi une formation de formateurs de février à mai 1997 et participé à la table ronde sur l'Education, organisée conjointement par les deux Ministères ayant l'Education nationale dans leurs attributions.

C. Volet Justice

57. Au cours du mois de janvier 1998, le volet justice a principalement travaillé sur le programme d'assistance judiciaire (organisation de la session, affectation des avocats, suivi et évaluation) et l'élaboration du calendrier des

activités de la période de janvier à mars 1998.

Le volet a élaboré un document de synthèse du rendement des Chambres criminelles de février à décembre 1997 et préparé des exposés sur la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que sur la Convention relative aux droits de l'enfant dans le cadre d'un séminaire organisé par le CNUDH à l'intention des Directeurs des écoles primaires de la Mairie de Bujumbura.

D. Volet ONG/Jeunes

58. A travers ce volet, le CNUDH a fait don de T-shirt arborant des messages des droits de l'homme à l'Association d'Aide aux Victimes du Sida, lors d'une journée de réflexion qu'elle a organisée le 30 janvier 1998. Au cours de cette journée, le chargé de programme a participé aux discussions sur des thèmes portant sur les droits de l'homme, la démocratie, ainsi que sur la résolution pacifique des conflits. Vingt livrets de la Charte internationale des droits de l'homme en langue arabe ont été offerts à l'Association des Etudiants Musulmans du Burundi.

E. Assistance judiciaire

59. La cinquième session des chambres criminelles a démarré le 12 janvier 1998 et duré quatre semaines avec la participation de 11 avocats (cinq extérieurs et six nationaux) constitués par le CNUDH. Ces avocats ont assuré la défense des prévenus et des parties civiles devant les chambres criminelles de Gitega, de Ngozi et de Bujumbura.

60. La cinquième session des Chambres criminelles s'est déroulée dans de meilleures conditions que la précédente et a obtenu un rendement positif. La sixième session, déjà annoncée, aura lieu du 13 avril au 13 mai 1998.

61. Alors que les dossiers fixés devant les Chambres criminelles sont passibles des plus fortes peines (perpétuité et peine de mort), on peut remarquer que les trois Cours d'Appel de Bujumbura, de Gitega et de Ngozi ont respectivement prononcé des peines allant de la peine de mort (18) à l'acquittement (11), en passant par des peines intermédiaires de moins de 20 ans

- 6 mois:	1	- 5 ans:	4
-1an:	6	-10 ans:	17
-2 ans:	2	-20 ans:	5
-3 ans:	1	-S.P. à perpétuité:	9

62. Cet important programme largement apprécié par tous contribue au rétablissement de la confiance du peuple burundais en sa justice. Il encourage et suscite le débat judiciaire dans un climat de conscience et de détermination professionnelles de dire le droit et rien que le droit.

63. Les activités déjà réalisées dans le cadre du programme d'assistance judiciaire prouvent donc que ce dernier est devenu une réalité au Burundi et qu'il s'affermir toujours davantage sur le terrain au fur et à mesure de son exécution.

64. Le CNUDH est néanmoins préoccupé par le fait que ce programme manque cruellement de fonds de fonctionnement, alors qu'il joue un rôle moteur dans le processus de paix en cours au Burundi. Le programme devrait donc figurer dans les actions prioritaires des bailleurs de fonds et recevoir un soutien financier remarquable.